AVIS DE COURSE

REGATE DEPARTEMENTAL
IND SOLITAIRE
grade 5 B

INTERSERIE D E R I V E U R

Du dimanche 07 septembre 2025

Autorité Organisatrice: **89001 CNB**
Lieux : Lac du BOURDON
89170 Saint FARGEAU

Courriel: presidente@voile-cnb89.org

La mention dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre u n autre bateaupouravoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).La mention dans u ne règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut,à la discrétion dujury,ê treinférieure à une disqualification.

.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 -Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [En Annexe Prescriptions].

1.4 -Les règlements fédéraux

- Le règlement de la navigation de plaisance du plan d'eau du lac du Bourdon StFargeau –Le règlement sportif du championnat de Ligue de Bourgogne Franche-Comté

1.5 **-**En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.6 **-** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa reponse par appels à la voix.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE(IC) .

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les supplements aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le1° signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club house)

3 COMMUNICATIONS

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour,sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocals ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous lesbateaux suivant le tableauci-dessous

Le **dimanche 07 SEPTEMBRE 2025**:**IND** solitaire
Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur place au club house le **dimanche 07 SEPTEMBRE 2025** à partir de **9h00 (clôture à10h30)**

5 INSCRIPTION:

5.1 Documents exigibles à l'inscription:

5.1.1

a. Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence ClubFFVoile, la licence ClubFFVoile mention "compétition" ou "pratiquant.
b. Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une licence club FFvoile mention "Compétition" valide.

Ou :La licenceClubFFVoile mention «adhésion» ou «pratiquant »accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence ClubFFVoile,qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    a. Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de WorldSailing
    b. Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
    c. Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relative à l'état de santé du sportif mineur.
    d. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l 'équipage

5.2.2 Pour le bateau:
-si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

6 DROITS A PAYER:

6.1 Les droits sont les suivants;

Bateau inscrit	**Aucun droit**

.

7 PUBLICITE

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription: Au club house
(voir tableau en chapitre 4.1)

8.3/8.4/8.5/8.6
- Jours de course.
- Nombre de courses.
- Dernier signal d'avertissement

Dimanche 07 septembre 2025

-Le 1er signal d'avertissementest fixé à **11h00** Courses à suivre.
-Le nombre de courses a suivre**.**
-Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h30**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT:

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

12 LES PARCOURS :

Le parcours sera de type construit (Banane,Triangle ou autre) **Voir annexe E**

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ:

Pour toutes les classes, la RCV44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT :

14.2 2 courses validées sont necessaries pour valider la compétition.

14.3 Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES:

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en movement ou statiques,des films ou enregistrements télévisuels ,et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition,et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants:

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utilise et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et
ses sponsors .La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utilise ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant,les faire rectifieret, selon les situations, les supprimer ,les limiter, et s'yopposer, en

contactant dpo@ffvoile.fr ou par courier au siege social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES:

La RCV3 stipule: «La decision d'un bateau de participer à une course ou de resteren course est de sa seule responsabilité.» En participant à cette épreuve,chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risqué inhérents.Ces risqué comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risqué accru de blessures. Le risque de dommage materiel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour plus d'informations contacter :

- **Lawrence JOURDAN Tél.**06 95 09 47 15
- **Courriel**:**presidente@voile-cnb89.org**

Comité de course: DINE Christiane
Responsable des résultats: DINE Christiane

Information de la FFVoile

Prévention des violences et incivilites

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. Trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l 'eau,de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine,du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieur.
De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées.Unefois installées dans nos milieu aquatiques,leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé,n'y participez pas!
1)Vérifiez:Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être presents
(puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre démouillage,etc…).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végetations aquatiques.
2)Nettoyez: Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude,votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3)Séchez:
Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

ANNEXE B : ZONE DE NAVIGATION

ANNEXE E (PARCOUTS DES REGATES A & B)

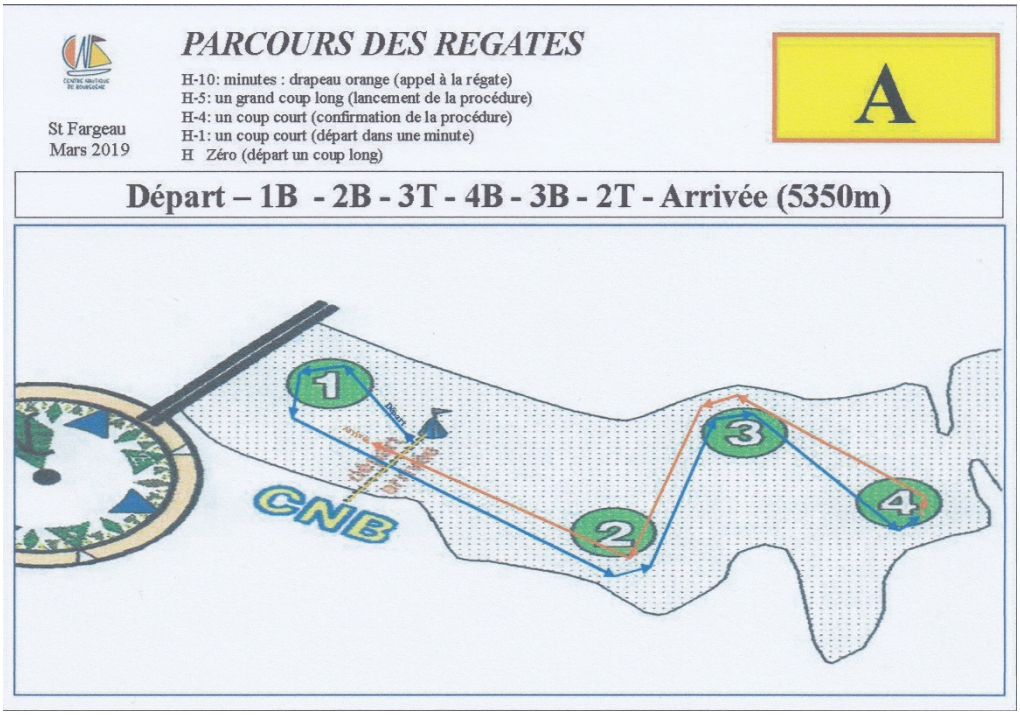

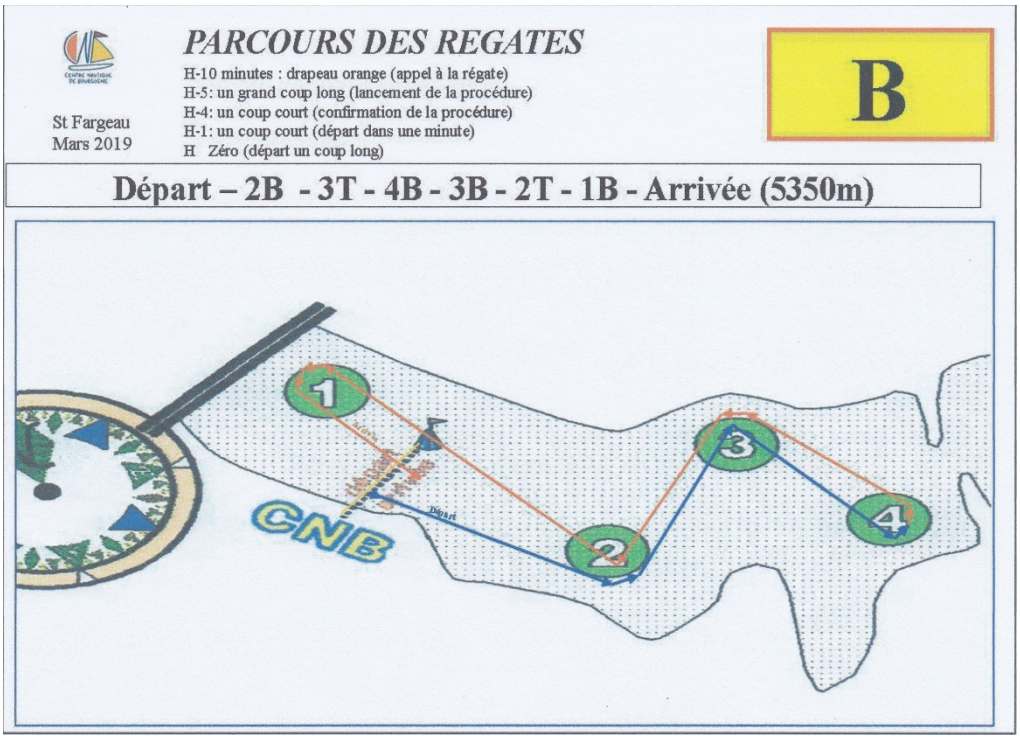
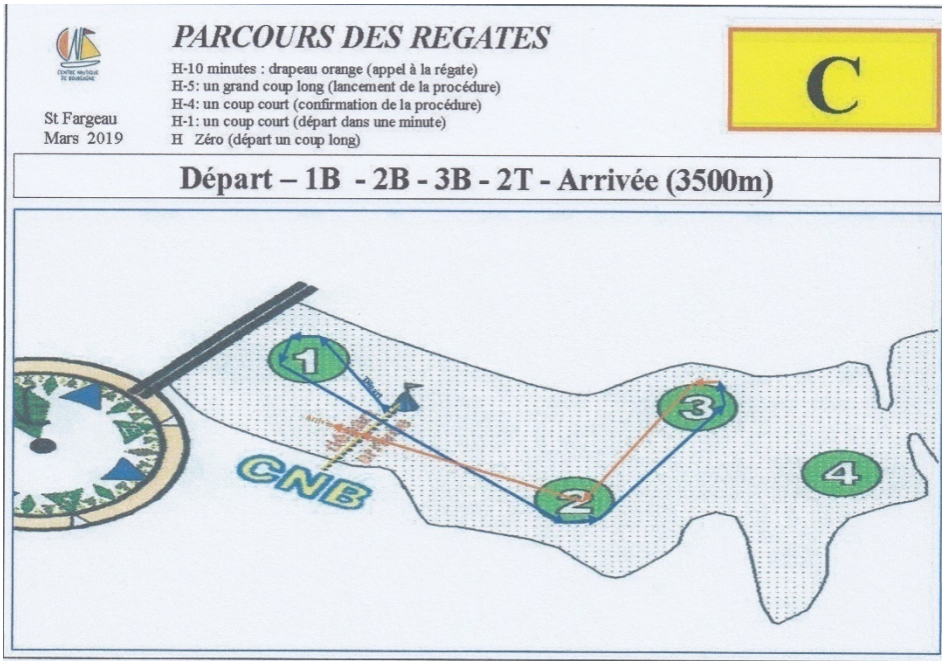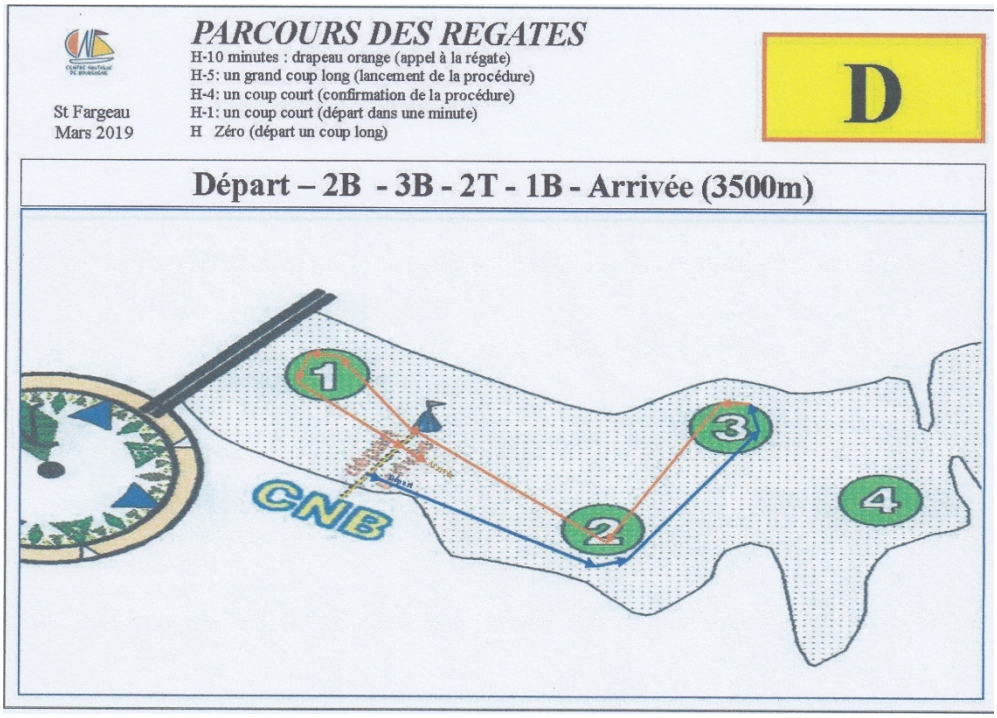
ANNEXE E (PARCOURTS DES REGATES C & D)